

**Direction Voiries Réseaux et
Domaine Public**
Service Circulation-Stationnement
PP/MF/CD/RR/GA/LF

N°59 C.S /2019

STATIONNEMENT-CIRCULATION

**EVENEMENT
SOIREE « LES PEPITES »**

**LE JEUDI 27 JUIN 2019
PLACE INGOLSTADT**

ARRETE DU MAIRE

Nous, Maire de la Ville de Grasse,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L-2212-1 à L-2212-5, L.2213-1 à 2213-6, et L.411-1,

VU Le Code Général de la propriété des personnes publiques,

VU le Code de la Route, les articles R 411-8 et R 411-25 pouvoirs de Police du Maire et les articles R 417-9, R 417-10 et R 417-12 dispositions générales en matière de stationnement,

VU la demande de l'association *INITIATIVE TERRE D'AZUR*, représentée par Madame Alexandra GARNIER, en date du 17 juin 2019.

VU la réunion préparatoire du 19 juin 2019 sur la place Ingolstadt,

VU l'avis favorable de Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Ville de Grasse.

CONSIDERANT

Que le Plan Vigipirate alerte attentat est toujours en vigueur dans les Alpes Maritimes en validation collégiale avec la Police Nationale et la Sous-Préfecture.

Que pour permettre l'organisation et la tenue de cet évènement sur la commune de Grasse, il y a lieu de prendre des mesures sécuritaires renforcées, afin d'assurer la sécurité publique, validées et en coordination avec les services de sécurité et de secours.

Que l'évènement « Les Pépites », nécessite que soient prises des mesures pour règlementer la circulation piétonne sur cette place.

- **Place Ingolstadt**
- **Le jeudi 27 juin 2019, entre 18h30 et 24h.**

ARRETONS

ARTICLE PREMIER : ZONE CONCERNEE PAR LA MANIFESTATION

- Place Ingolstadt, partie comprise entre l'esplanade Roure et le cheminement piéton situé face à la traverse DUPONT en direction de la pharmacie du Palais.

ARTICLE II : CIRCULATION

1) CIRCULATION PIETONNE

Durant la manifestation, la circulation piétonne sera interdite :

- Au niveau du cheminement piéton situé face à la traverse DUPONT en direction de la Pharmacie du Palais.
- Le jeudi 27 juin 2019, entre 18h30 et 24h.

Ce passage sera condamné par des barrières HERAS, mais servira d'issue de secours en cas de mouvement de foule pour évacuer rapidement la totalité des occupants ou leur évacuation différée.

L'accès à la manifestation se fera au niveau du porche côté esplanade Roure. Il sera contrôlé par un service de sécurité et des portiques de sécurité.

L'organisateur devra obligatoirement maintenir l'accès aux administrations et aux commerces environnants.

ARTICLE III : STATIONNEMENT

L'accès pompier donnant sur l'esplanade Roure depuis l'avenue Pierre Sémard doit être accessible en permanence aux engins de secours aux personnes et de lutte contre l'incendie.

Le stationnement de tous véhicules sur le trottoir aux abords de cet accès est interdit.

- Le jeudi 27 juin 2019, entre 18 h30 et 24 h.

ARTICLE IV : INFORMATION

Une information par publipostage sera effectuée par l'organisateur de la manifestation auprès des administrations et des commerces environnant.

ARTICLE V : RECOURS

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la commune et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs.

Il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

ARTICLE VI :

Cet arrêté ne dispense pas l'organisateur de la manifestation, d'obtenir les autorisations réglementaires afférentes à ce type de manifestation, auprès des autres services ou organismes.

ARTICLE VII :

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Ville de Grasse,
Monsieur le Commissaire de Grasse ou son collaborateur,
Monsieur le Chef de la Police Municipale,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Grasse le,

20 JUIN 2019

Par délégation du Maire,
Pascal PELLEGRINO



Adjoint au Maire en charge
de la gestion du domaine public,
de la voirie, de la circulation et du stationnement

Arrêté n° 59 CS / 2019 – Evénement soirée « Les Pépites », place Ingolstadt